



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zones rurales

Question écrite n° 14792

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au tourisme sur le fait qu'il existe, dans nos campagnes en voie de désertification, un patrimoine architectural composé de vieilles fermes et de vieux édifices qui disparaît petit à petit, qui reproduit l'identité de chaque région tandis que, parallèlement, le tourisme vert se développe. Des régions comme la Champagne-Ardenne et bien d'autres, ont pour elles d'être restées relativement intactes du point de vue de la nature. Des groupements d'artisans seraient prêts à entreprendre des travaux de restauration. Des propriétaires, notamment des agriculteurs en retraite aux revenus très faibles, n'engagent aucune sorte de travaux parce que aucun montage financier intéressant ne leur est proposé. Il conviendrait que l'Etat prenne une initiative en ce domaine et procède par quelques expériences, pour commencer, de formation de synergies entre professionnels du bâtiment, propriétaires d'édifices ruraux, banques locales, élus pour aboutir à la réalisation de plusieurs objectifs intéressants à la fois la restauration de l'identité architecturale de nos villages, la satisfaction de besoins en logements et notamment en gîtes ruraux, la vivification et l'animation des villages, l'apport d'un revenu supplémentaire aux propriétaires et le développement de l'activité du bâtiment. Elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses projets dans ce domaine.

Texte de la réponse

En France, l'attractivité touristique de l'espace rural est fondée principalement sur une mosaïque de territoires, nourrie d'une variété de paysages, de cultures et de patrimoine bâti de caractère. Le Gouvernement entend donner toute sa place à la mise en valeur du patrimoine dans l'ambitieuse politique de développement rural qu'il a initiée lors du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 13 décembre 2002. A cette occasion, l'objectif d'amélioration du logement en milieu rural a été retenu dans le cadre de la révision du dispositif d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et de l'évaluation de l'impact du prêt à taux zéro dans les territoires ruraux. Dans le droit fil de cette première action, le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, prépare un projet de loi visant à renforcer le développement des territoires ruraux. Les services du secrétariat d'Etat au tourisme participent activement à ces travaux, en étroite relation avec les acteurs du tourisme rural, ainsi que la conférence permanente du tourisme rural, en vue de maintenir une offre typée et de qualité en matière d'hébergements touristiques et d'entretenir un patrimoine bâti de caractère.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14792

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2003, page 2181

Réponse publiée le : 12 mai 2003, page 3722